

Cahier des charges pour manifestation Duathlon / Triathlon

<u>I. INTRODUCTION</u>	3
<u>CODE TRIATHLON</u>	3
<u>II. PROCEDURES D'AUTORISATION</u>	4
1. <u>TIMING</u>	4
2. <u>PROCEDURE D'AUTORISATION</u>	5
3. <u>ORGANIGRAMME POUR L'AUTORISATION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE</u>	6
<u>III. DISTANCES, CATEGORIES D'AGE</u>	7
1. <u>DISTANCES</u>	7
2. <u>CATÉGORIES D'ÂGE</u>	10
<u>IV. OBLIGATIONS VIS-A-VIS DE LA FEDERATION</u>	12
1. <u>DROIT D'ORGANISATION</u>	12
2. <u>PRIMES POUR LES ATHLÈTES</u>	12
<u>V. REGLEMENT DE COURSE DUATHLON, TRIATHLON</u>	17
<u>VI. TABLEAU DES SANCTIONS</u>	21
1. <u>PENALITES</u>	21
<u>VII. ANNEXE</u>	23
<u>DEMANDE D'ORGANISATION (FORM 1)</u>	2
<u>CONTRAT D'ORGANISATION (FORM 2)</u>	3
<u>DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN TRIATHLON/DUATHLON</u>	4
<u>(= FORM 3)</u>	4

I. INTRODUCTION

CODE TRIATHLON

Chapitre Ier

TITRE 1 : REGLEMENTATION GENERALE

- I. Principes généraux**
voir Art. 1er, 2 et

- II. Autorisations**
voir Art. 3, 4, 5

- III. Communications Art 6**

- IV. Sélections Art 7 / Art 8**
- V. Catégories d'âges Art 9**
- VI. Distances Art 10**

TITRE 2 : REGLEMENTATION DES COMPETITIONS

- VII. Généralités Art 11 et Art 12**
- VIII. Championnats individuels et par équipe Art 13, 14, 15, 16, 17**
- IX. Critères de sélection Art 18**
- X. Tenu Vestimentaire Art 19**
- XI. Dispositions finales Art 20 et 21**

II. PROCEDURES D'AUTORISATION

1. TIMING

15 octobre	Renvoi des demandes (FORM 1) pour une course de Duathlon, Triathlon ou autres, resp. un championnat national à la F.L.TRI
Novembre	Fixation du calendrier des courses par la F.L.TRI & Entrevue FLTRI avec instances étatiques. Publication du calendrier des courses
Janvier F.L.TRI	Renvoi du contrat d'organisation (FORM 2) signé à la F.L.TRI
6 semaines avant l'épreuve	Procédure d'autorisation (FORM 3)

2. PROCEDURE D'AUTORISATION

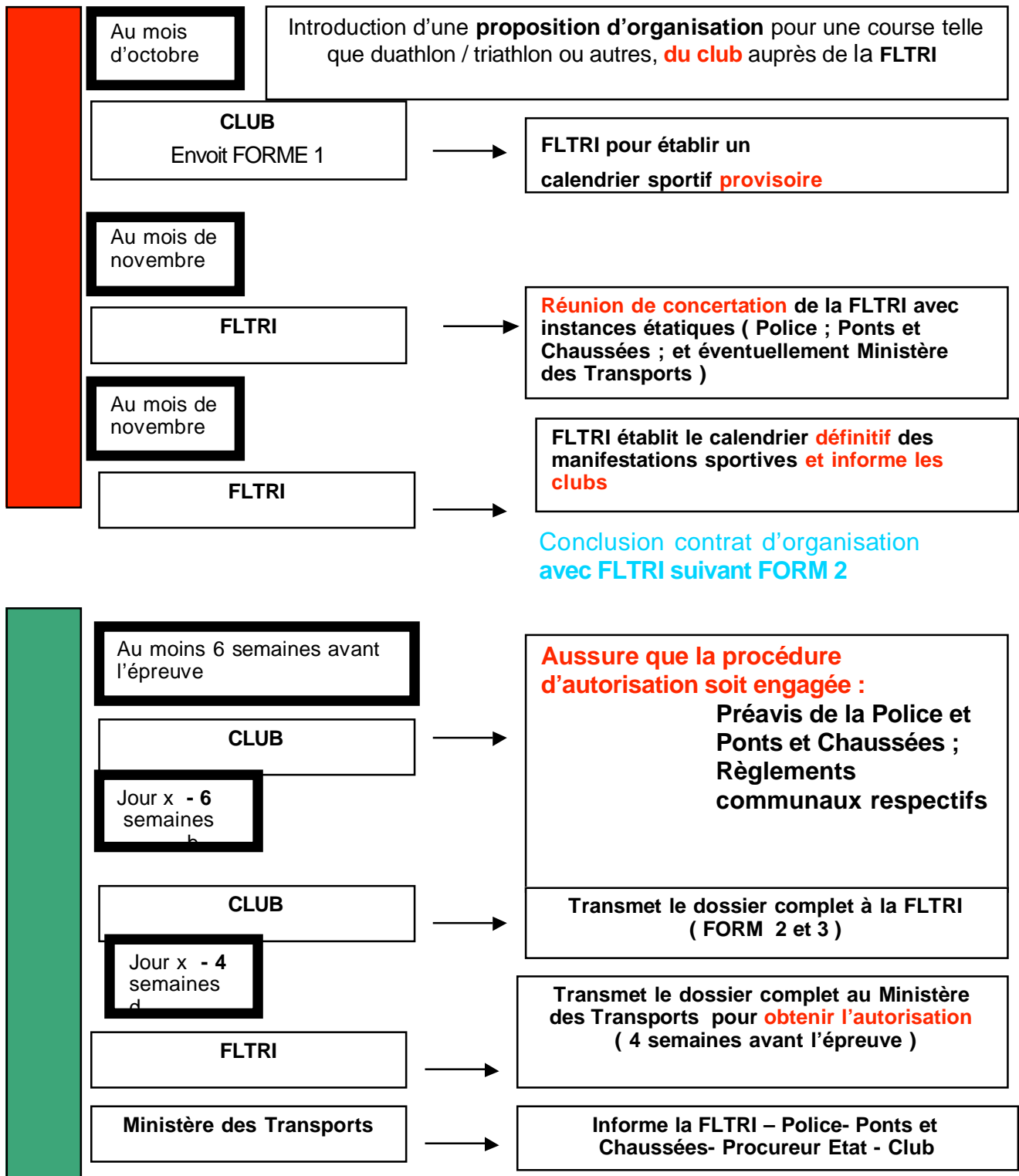
La procédure d'autorisation (voir schéma de la page suivante) est à respecter. Après approbation des parcours par la F.L.TRI, les documents seront transmis pour l'autorisation officielle au Ministère des Transports.

TOUTE DEMANDE D'AUTORISATION DOIT OBLIGATOIREMENT PASSER PAR LA FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE TRIATHLON. LES DEMANDES ADRESSEES DIRECTEMENT AU MINISTERE DES TRANSPORTS SERONT REFUSEES.

En annexe sont joints:

- demande d'autorisation (FORM 1)
- contrat d'organisation (FORM 2)
- demande d'autorisation du Ministère des Transports (FORM 3)

3. ORGANIGRAMME POUR L'AUTORISATION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE



III. DISTANCES, CATEGORIES D'AGE

1. DISTANCES

Remarque préliminaire : Les distances reprises dans le tableau ci-après constituent des recommandations pour les organisateurs de courses de triathlon / duathlon.

DUATHLON

Distance découverte	En fonction de l'âge Kids B : 300m à 400m – 0,8km à 1,5km – 150 à 400m Kids A : 400m à 800m - 1,2km à 2,5km – 300m à 500m Youth C : 800m à 2km – 3km à 5km – 500m à 1km Youth B : 1,5km à 2,5km – 5km à 10km – 1km à 1,5km Youth A : 2,5km à 4km – 8km à 16km – 1,5km à 2,5km Juniors & Adultes : 3 km à 7km – 12km à 30km – 1,5km à 3km
Distance sprint ou Promo	
Courte distance	Elite / Masters Fourchette de Càp 1 / Run1: 7km à 10km vélo / Bike : 30km à 45km Càp 2 / Run 2 : 3km à 5km Distance officielle : 10km / 40km / 5km
Longue distance	Fourchette de Càp 1 / Run1: 7km à 15km vélo / Bike : 60km à 120km Càp 2 / Run 2 : 7km à 20km Distance officielle : 10km - 60km - 10km

Lors d'une manifestation dite de « découverte » où il n'y a pas de course pour les jeunes de la catégorie « Youth A » ceux-ci peuvent participer à une course ouverte au Juniors à condition de respecter les rapports en vélo .

TRIATHLON

Distance découverte	En fonction de l'âge Kids B : 25m à 100m - 0,8km à 2km – 300m à 400m Kids A : 50m à 150m – 0,8km à 3km – 300m à 800m Youth C : 100m à 200m - 2km à 5km – 800m à 1,5 km Youth B : 100m à 300m – 3km à 8km – 1km à 2,5km Youth A : 200m à 500m – 5km à 15km – 1,5km à 2,5km Juniors / Adultes : 300m à 750m – 10km à 20km – 2,5km à 5km
	Distance officielle juniors : 0,75km – 20km – 5km
Courte distance	Fourchette de Natation / Swim: 500m à 1,5km Vélo / Bike : 25km à 40km Càp / Run : 5km à 10km Distance officielle : 1,5km / 40km / 10km
Longue distance	Fourchette de Natation / Swim: 2km à 4km Vélo / Bike : 60km à 180km Càp / Run : 15km à 42,195km Distance officielle : 4km – 120km – 30km Ironman : 3,8km – 180km – 42,195km

Lors d'une manifestation dite de « découverte » où il n'y a pas de course pour les jeunes de la catégorie « Youth A », ceux-ci peuvent participer à une course ouverte au Juniors à condition de respecter les rapports en vélo.

AQUATHLON (càp – natation – càp)

Distance découverte	En fonction de l'âge Kids B : 200m – 25 à 50m – 200m Kids A : 200-400m – 50m à 100m – 200m à 400m Youth C : 500m à 1km – 100m à 200m – 500 à 1km Youth B : 1km à 2km – 150 à 300m – 1km à 2km Youth A : 1km à 3km – 300m à 500m – 1km à 3km Km Juniors & Elite/Masters : 1,5km à 3km – 400m à 800m - 1,5km à 3km
Distance officielle (Junior)	2,5km càp – 750m swim – 2,5km càp

SWIM & RUN

Distance découverte	En fonction de l'âge Kids B : 25m à 50m – 300m à 400m Kids A : 50m à 100m – 300m à 800m Youth C : 100m à 200m – 800m à 1,6km Youth B : 200m à 400m – 1,6km à 2,5km Youth A : 300m à 750m – 2 km à 5km
	Juniors : 400m à 1000m - 3km à 8km
	Open : Adultes & Masters : 400m à 1500m - 5km à 8km

CROSS-DUATHLON

Le Cross-duathlon peut être une épreuve de loisir pour rompre la monotonie de l'hiver (éventuellement) . Un championnat peut être organisé . Le parcours cycliste doit obligatoirement être accompli avec un vélo VTT. La FLTRI laisse le libre choix à l'organisateur quand aux distances et aux difficultés du parcours. Voici quelques indications :

	Course à pied	VTT	Course à pied
Kids (C, B, A)	0,2 à 0,8km	1km à 1,5km	0,2 à 0,8km
Jeunes (C, B, A)	1km à 2km	3km à 8km	1km à 2km
Juniors	2km à 5km	8km à 15km	2km à 5km
Elite / Masters	2km à 8km	10km à 20km	2km à 8km

2. CATÉGORIES D'ÂGE

Ages	Dénomination
8 & 9 ans	Kids B / Benjamins
10 & 11 ans	Kids A / Débutants
12 & 13 ans	Youth C / Scolaires
14 & 15 ans	Youth B / Minimes
16 & 17 ans	Youth A / Cadets
18 & 19 ans	Junior
Infér. à 23 ans	U23
23 ans à 39 ans	Elite
Supér. à 39	Masters Age Category (40-49; 50 +)

Définition :

La catégorie d'âge est déterminée par l'année de naissance des athlètes. Les changements de catégories entrent en vigueur le 1er janvier de chaque année.

Recommandation pour les distances:

Les courses inf. à 10ans devraient être organisés de préférence sur un circuit complètement fermé à toute circulation.

La F.L.TRI estime que les distances de découverte (pour les jeunes et pour les adultes) soient choisis en fonction de la finalité (découverte) et selon les disponibilités du lieu.

IV. OBLIGATIONS VIS-A-VIS DE LA FEDERATION

1. DROIT D'ORGANISATION

Manifestations	
Course nationale tout genre (club affilié FLTRI)	200 Euro.-
Course nationale tout genre (club non affilié)	400 Euro.-
Championnat d 'Aquathlon (Swim-Run)	300 Euro.-
Championnat Nationale Jeunes/Masters	300 Euro .-
Championnat National Elite Triathlon/Duathlon	600 Euro.-

Le droit d'organisation en question est à virer sur un compte de la Fédération Luxembourgeoise de Triathlon **au plus tard 1 semaine après la manifestation**. Ce droit d'organisation comprend également le dédommagement pour les juges (20 Euro par personne) par épreuve ainsi que les médailles du championnat en question.

Un club ou association non-affilié à la F.L.TRI peut organiser une manifestation sportive de triathlon ou de disciplines apparentées ayant respecté les procédures d'autorisation définies dans le cahier de charge, moyennant un droit d'organisation de 400 Euro.-

2. PRIMES POUR LES ATHLETES

L'organisateur d'une course de duathlon / triathlon est obligé à payer des prix aux athlètes masculins et féminins des catégories Elite et Juniors suivant le mode suivant :

Catégorie Elite (M/F) -> places 1 à 10

Catégorie Juniors (M/F) -> places 1 à 5

Un organisateur peut récompenser les athlètes avec des prix de valeurs (prix de vente) de même ordre de grandeur.

Un organisateur doit aussi veiller à récompenser les 3 premiers des catégories Masters.

3. Déroulement d'une course

3.1. SECURITE

Tout trafic en contre-sens pendant la course cycliste est à éviter.

3.2. SIGNALISATION VOITURES, MOTARDS

Les voitures et motards officiels d'une course sont à signaler d'après le code de la route.

3.3. JUGES

Les juges doivent porter des vestes officielles. Disponibilité du matériel auprès de la F.L.TRI

3.4. TEMPS LIMITES

L'organisateur doit fixer des temps limites pour les différents parcours ainsi que pour le parcours total. Ces temps limites sont à publier et à communiquer aux athlètes.

DUATHLON 10 km / 40 km / 5 km

course à pied	60'	= 6'/km
après cours cycliste	2h45'	= 23km/h
à l'arrivée	3h15'	= 6'/ km

TRIATHLON 1,5 km / 40 km / 10 km

natation	45'	
après course cycliste		2 h 15 '
à l'arrivée	3 h 15'	

Les concurrents qui ne peuvent atteindre ces limites sont retirés de la course.

3.5 INFORMATIONS CONCURRENTS (INSCRIPTIONS)

Le dépliant d'inscription (obligatoire) doit contenir les informations suivantes:

- heure et lieu de départ
- nom de l'organisateur, adresse, Tél., Fax, e-mail
- description du parcours, du profil, des distances
- indication des catégories d'âges
- nombre maximal de participants
- clôture d'inscription
- prix d'inscription et compte bancaire (licencié, non licencié)
- indication du lieu des vestiaires / douches
- indication du lieu de la remise des prix
- temps limite

3.6. RAVITAILLEMENT

L'organisateur doit prévoir les postes de ravitaillement (éponges, boissons non-gazeuse etc..) pendant l'épreuve :

Course à pied: tous les 5km (ou bien si possible à mi parcours)

par temps chaud, il est recommandé d'installer 1 poste supplémentaire à des endroits où la sécurité des participants et officiels est garantie

Parc Fermé et Aire d'Arrivée : les postes de ravitaillement doivent être placés à côté du parcours pour qu'ils ne représentent aucun danger pour les athlètes.

Parcours vélo distance courte et longue distance : selon le parcours et la chaleur, un poste minimum est à prévoir en mi-parcours pour les courtes distances et 2 postes au strict minimum pour les longues distances

3.7. CHRONOMETRAGE

Le chronométrage devrait se faire :

pour le TRIATHLON

départ natation	-	fin natation
transition 1		
départ vélo	-	fin vélo
transition 2		
départ course à pied	-	arrivée

pour le DUATHLON

départ course à pied	-	fin course à pied
transition 1		
départ vélo	-	fin vélo
transition 2		
départ course à pied	-	arrivée

3.8. BRIEFING ATHLETES

L'organisateur peut faire un briefing d'information avant le départ de la course, rappelant aux concurrents le règlement, temps limites, etc.... S'il ne le fait pas, il doit remettre aux concurrents par écrit, avant la course, toutes les informations nécessaires ou bien afficher toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la course sur un tableau : IMPORTANT RACE INFOS

3.9. RESULTATS

Pour la distribution des prix, les résultats finaux, qui revêtent une importance particulière pour chaque concurrent, doivent être disponibles et distribués aux athlètes sous forme d'un classement avec temps intermédiaires et temps final. Les résultats doivent être à disposition de la F.L.TRI au plus tard 24 heures suivant la course sous forme de courrier électronique.

4.0. PRESSE

Il est recommandé dans l'intérêt du sport en question de déléguer une personne dite « Responsable de la presse » de l'organisateur pour répondre à tous les besoins des amis de la presse sportive (photographes inclus). Un stand de presse, tout comme un parking sont à prévoir pour faciliter le travail de la presse sportive.

Il est certain qu'une bonne information avant, pendant et après la course constituera la base d'une bonne retombée médiatique.

3.10. SIGNALISATION VOITURES OFFICIELLES, MOTARDS

**** VOITURE OUVREUSE** (course à pied, vélo)

équipée d'un feu jaune clignotant et d'un panneau, dimensions 1,20 m x 0,40 m, portant lisiblement vers l'avant sur fond jaune l'inscription en noir

„ COURSE DUATHLON / TRIATHLON »

**** VOITURE BALAI** (course à pied, vélo)

équipée d'un feu jaune clignotant et d'un panneau, dimensions 1,20 m x 0,40 m portant lisiblement vers l'avant et l'arrière sur fond jaune l'inscription en noir

„ FIN DE COURSE »

**** VOITURES ORGANISATION**

avec panneau, dimensions DIN A4, portant l'inscription

« Voiture officielle PRESSE, DIRECTEUR DE COURSE, MEDECIN, VIP, INFO COURSE »

**** MOTARDS ORGANISATION**

avec panneau, dimensions DIN A5, portant l'inscription

« Moto officielle JUGE, PRESSE, MEDECIN »

V. REGLEMENT DE COURSE DUATHLON, TRIATHLON

Avant l'épreuve

1. Chaque concurrent recevra un sachet numéroté qui comprend
 - un bonnet de bain numéroté, que chaque concurrent sera obligé de porter
 - une plaque numérotée ou un auto-collant numéroté, qui devra être fixé au cadre du vélo
 - un ou deux dossards, pour l'épreuve cycliste (à fixer sur le dos) et pour la course à pied (à fixer sur la poitrine)
2. Le parc fermé est strictement réservé aux concurrents, officiels FLTRI et à l'organisateur.

Après l'épreuve

1. Un contrôle anti-dopage peut être prévu. Les concurrents désignés devront se tenir aux consignes du médecin de la course ou du délégué du CNLDS (Comité National de Lutte contre le Dopage dans le Sport).

REGLEMENT GENERAL DE L'EPREUVE

1. Chaque concurrent devra se conformer aux décisions du médecin de l'épreuve quant à d'éventuels risques de santé. Le médecin de l'épreuve pourra à tout moment faire sortir un concurrent de la course.
2. Les agents de sécurité pourront à tout moment faire sortir un concurrent de la course en cas de non-respect du code de la route ou du règlement.
3. Toute réclamation (seulement une réclamation écrite sera admise) est à déposer au plus tard une (1) heure après la clôture officielle au juge-arbitre (déposition de 25.- Euro de caution).
4. *Les décisions des juges et contrôleurs sont sans recours.*
5. L'organisateur décline toute responsabilité pour d'éventuels accidents, vol, dommages corporels ou matériels de quelque sorte que ce soit avant, pendant et après la manifestation.
6. Toute contrevenante contre le règlement prévoit :
 - a) avertissement (carton jaune)
 - b) disqualification (carton rouge)

NATATION (pour le Triathlon)

1. Le port du bonnet de bain numéroté est obligatoire sauf pour les distances découvertes.
2. Le port d'une combinaison est permis suivant règlement E.T.U et I.T.U. (voir tableau température d'eau).
3. Les lunettes sont autorisées, le masque étant interdit. Les accessoires de protection du visage ne peuvent recouvrir que les yeux et le nez, jamais la bouche.
4. Les accessoires de flottaison, de respiration, de propulsion, les chaussures, chaussons et gants sont interdits.

CYCLISME

1. Les vélos doivent être conformes aux normes de sécurité, il appartiendra au concurrent de corriger tout défaut avant de participer à la course.
2. Un seul et même vélo devra servir à l'épreuve complète. L'utilisation d'un autre vélo ou véhicule ne sera pas permise. La compétition est une épreuve d'endurance individuelle. Tout travail d'équipe dans une course « non-drafting » avantageant un participant aux dépens d'un autre concurrent est interdit. Si une infraction à ce règlement a été constatée par un officiel, le concurrent sera disqualifié voir puni (c.f. règlements ETU/ITU)
3. Chaque participant devra porter son dossard de course pendant l'épreuve entière (Exception course ITU). Le dossard devra être porté au dos du maillot du coureur de façon à ce que le numéro et le nom du sponsor soient bien visibles.
4. Une plaque ou autocollant fournie par l'organisateur, portant aussi le numéro du participant, sera fixée sur le cadre jusqu'à la fin de l'épreuve.
5. Les concurrents pourront porter sur eux ou sur leur vélo des boyaux de rechange. Chaque concurrent est seul responsable des réparations et de l'entretien de son vélo. Tout cycliste acceptant l'aide d'une personne autre qu'un officiel sera automatiquement disqualifié. Des roues de secours ou de rechange peuvent être placés à des endroits prévus par l'organisateur lors des championnats nationaux.
6. Les cyclistes doivent se conformer aux directives et instructions des officiels de la course. Cependant, il appartient aux concurrents d'accomplir le parcours officiel en totalité quelles que soient les circonstances.
7. Aucun véhicule suiveur n'est permis. Des postes de sécurité et de ravitaillement sont prévus. Tout participant qui bénéficiera d'un ravitaillement extérieur à celui prévu par l'organisateur sera disqualifié.
Lors d'un dépassement dans une course **non-drafting**, le coureur doublé doit se laisser dépasser d'au moins 10 mètres.
8. Le port d'un **casque rigide** (suivant les normes E.T.U. / ITU) est obligatoire.
9. Pour les courses dites de découvertes et au championnat national des jeunes les rapports en vélo (« d'Iwwersetzungen ») suivants sont à respecter.

Catégorie	Braquet
Youth C / Scolaires	5,82 m
Youth B / Minimes	7,49 m
Youth A / Cadets	pas de limitation
Junior	pas de limitation

Chaque moniteur / entraîneur de club est responsable pour la formation des jeunes et veillera à respecter les rapports indiqués.

Les juges de la FLTRI contrôleront les rapports devant le parc fermé.

COURSE A PIED

1. Seules la course à pied, la marche sont permises. Toute autre forme de locomotion est interdite.
2. Les concurrents devront porter leur dossard pendant toute l'épreuve. Les maillots sont obligatoires. Le numéro et le nom du sponsor doivent être visibles sur le devant du maillot.
3. Les concurrents ne pourront en aucun cas s'accrocher ou se faire aider par un équipier. Les véhicules d'assistance individuels et les suiveurs sont interdits. La course est une épreuve d'endurance individuelle. Tout travail d'équipe avantageant un participant aux dépens d'un autre concurrent est interdit. Des postes de secours et de ravitaillement seront établis en nombre suffisant. Tout participant qui bénéficiera d'aide individuelle ou d'un ravitaillement extérieur à ceux prévus et autorisés sera disqualifié. Les règles ETU/ ITU en vigueur sont applicables pour les courses au Luxembourg.

OFFICIELS ORGANISATEUR

Signalisation obligatoire par brassards / T-Shirts / vestes etc ...
Motivation : visibilité pour athlètes, police grand-ducale

JUGES

Signalisation par vestes ou brassards.

VI. TABLEAU DES SANCTIONS.

1. PENALITES

1.1 Les pénalités infligées pour infraction au règlement sont les suivantes :

avertissement
disqualification

Les pénalités pour infraction au règlement sont infligées en fonction des règles enfreintes.

1.2 Les **avertissements** sont donnés dans les cas suivants :

- lorsque l'infraction à une règle semble involontaire et peut être corrigée après l'avertissement (ex. dossard non visible)

- lorsqu'il est possible de corriger une infraction après un avertissement (ex. quitter la zone de transition sans avoir fixé le casque ou torse nu) Le juge peut retenir l'athlète pendant le laps de temps qu'il juge approprié (c.à.d. correspondant à l'avantage que l'athlète a provoqué de sa faute)

- lorsqu'un arbitre de cours suspecte la transgression d'une règle (ex. drafting) L'avertissement est donné par un coup de sifflet et la présentation d'un carton jaune au concurrent concerné. Une carte jaune signifie que l'athlète en question sera pénalisé d'un STOP AND GO. L'athlète pourra continuer sa course. (c.f. Règlement ITU / ETU) L'arbitre de course doit également énoncer à voix haute le numéro du dossard du concurrent.

1.3 La **disqualification** d'un concurrent est décidée dans les cas suivants:

- lorsqu'une infraction au règlement est manifeste et ne peut être corrigée (ex. être aidé par des personnes autres que les officiels -> disqualification possible, mais non nécessaire après un avertissement);
- parcours coupé
- dossard coupé ou non porté
- obstruction incontestable ou violence à l'égard des officiels ou d'autre concurrents
- concurrent surpris en train de courir durant l'épreuve de natation
- casque non porté pendant l'épreuve de cyclisme
- vélo non conforme
- drafting
- en cas de test de dopage positif
- etc.

S'il le souhaite, le concurrent peut continuer la compétition afin de pouvoir être informé des raisons de sa disqualification, donner son avis et éventuellement faire une réclamation.

La disqualification est annoncée par un coup de sifflet et la présentation d'un carton rouge au concurrent concerné pendant au moins cinq (5) secondes. L'arbitre doit également prononcer à haute voix le numéro du dossard du concurrent.

En cas de disqualification, l'arbitre doit avertir l'arbitre principal dès que possible.

1.4 Toutes les disqualifications doivent être affichées sur un tableau officiel, immédiatement après le franchissement de la ligne d'arrivée.

VII. Annexe



DEMANDE D'ORGANISATION (FORM 1)

Nom de l'organisateur : _____

Date et lieu : _____

Date d'échange (important) : _____

Type d'épreuve : _____

Distances à parcourir : Natation : _____

Course à pied : _____

Vélo : _____

Course à pied : _____

Heure de départ : _____

Responsable : _____

Adresse complète : _____

Tél. : Privé : _____

Bureau : _____

EMAIL : _____

Signature responsable du club / de l'organisateur :



CONTRAT D'ORGANISATION (FORM 2)

Le club : _____

Représenté aux présentes
par (nom, adresse,tél.) : _____

S'engage à respecter les obligations du présent contrat vis-à-vis de Fédération Luxembourgeoise de Triathlon.

Nom de l'organisation : _____

Championnat National : _____

Date de l'organisation : _____

Nombre de motards
pour juges à présenter : _____ motards

Droit d'organisation : _____

Montants des primes
à payer en espèces : _____

Envois des résultats via Email : _____

Etabli à Luxembourg, en tant d'exemplaires que de parties

Pour la Fédération

Pour l'organisateur

Luxembourgeoise de Triathlon

Président de la FLTRI



DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN TRIATHLON / DUATHLON (= FORM 3)

Conformément aux prescriptions de l'article 143 de l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955, je vous autorise à faire courir le.....la compétition (selon le programme en annexe) du **type** :

- Triathlon :
- Duathlon :
- Aquathlon :
- Swim & Run :
- Autre :

manifestation dénommée

pour la catégorie d'âge :

nombre de partants approximatif :

Triathlon:	distances
natation	
vélo	
course à pied	
Swim & Run	
natation	
vélo	

Duathlon	distances
course à pied	
vélo	
course à pied	
Aquathlon	
course à pied	
natation	
course à pied	

Autre :

Date de la compétition :

Lieu et heure de départ :

Lieu et heure d'arrivée du premier concurrent :

Lieu et heure d'arrivée du dernier concurrent :

Considérant que le demandeur/organisateur spécifié ci-après

Club organisateur :

Adresse :

Personne de contact :

Téléphone : Fax :

e-mail

a satisfait aux conditions suivantes :

1. La manifestation sportive était inscrite au calendrier des épreuves de la F.L.TRI présenté au mois de décembre de l'année précédente (voir contrat FLTRI annexe 1).
2. La demande d'autorisation a été valablement introduite par l'intermédiaire de la F.L.TRI dans un délai d'au moins 4 semaines avant l'événement.
3. Le demandeur a joint (en annexe 2) au dossier de demande d'autorisation **une police d'assurances couvrant la responsabilité des organisateurs de la manifestation** dont question.
4. Le demandeur a organisé une réunion de concertation préalable avec la/les administration(s) communale(s) de et les services compétents de l'Administration des Ponts et Chaussées et il s'engage à ce qu'il n'y a plus aucun obstacle au bon déroulement de la manifestation dont question.
L'Administration des Ponts et Chaussées représentés par (voir annexe 3)
ont délivré un préadmis en date du
5. Le demandeur a organisé des réunions de concertation préalables avec la Police Grand-Ducale, qui lui a délivré un préadmis en date dureprésentée par..... de la Direction Régionale de*
pour l'itinéraire spécifiant les localités, rues empruntées, les horaires de passage, l'escorte policière et le détail des postes statiques, impliquant les mesures de sécurité suivantes pour assurer le service d'ordre et de sauvegarder la sécurité routière :

une escorte policière composée de véhicules et motocyclistes
..... postes statiques à occuper par la Police Grand-Ducale

..... postes statiques à occuper par des sapeurs-pompiers (à charge et aux frais de l'organisateur)

..... postes statiques à occuper par l'organisateur, tous porteurs d'un brassard distinctif (à charge et aux frais de l'organisateur)

..... commissaires spéciaux porteurs d'un brassard distinctif (à charge et aux frais de l'organisateur)

le nombre de voitures officielles opérant à l'occasion de la course est à limiter à ...

..... règlements de la circulation ont été pris pour les tronçons suivants :

i. ...

ii. ...

iii. ...

iv. ...

les mesures particulières sont à respecter (p.ex. barrières,...) :

i. ...

ii. ...

iii. ...

iv. ...

Considérant que l'organisateur s'engage à satisfaire aux conditions suivantes :

1. Au cas où, pour un motif quelconque, la compétition n'aurait pas lieu aux heures et date fixées, toutes les autorités concernées devront être avisées en temps utile.
2. L'organisateur rappelle avant les différents départs le respect du Code de la Route, pour autant que le parcours reste ouvert à la circulation, aux participants, applicable hormis les cas où l'intervention des membres de la Police Grand-Ducale par le biais d'injonctions permet un déroulement prioritaire de l'épreuve en question.
3. L'organisateur s'engage de ne pas coller des affiches, de ne pas peindre des signaux de direction sur les murs, les poteaux indicateurs ou tout autre support se trouvant aux abords des artères à emprunter par la course, ainsi que sur les revêtements des chaussées.
4. L'organisateur veille au respect de l'interdiction de jeter sur la voie publique à partir d'un véhicule en marche des objets de publicité, des feuilles de réclame, des journaux ou des matières quelconques pouvant gêner la circulation ou constituer un danger pour des spectateurs.
5. La partie cycliste doit être précédée d'une voiture qui porte un panneau jaune avec l'inscription « Course Cycliste » et qui est équipé d'un émetteur/récepteur ou d'un équipement équivalent permettant de rester en contact avec le véhicule officiel qui suit la course, respectivement avec la direction de la course. Ce véhicule passe directement devant le premier coureur de l'épreuve.
La course à pied sur voie publique doit être précédée d'une voiture, d'une moto ou d'un vélo, qui porte un panneau avec l'inscription « tête de course ».

6. La partie cycliste doit être suivie d'une voiture ou d'un motorcycle, qui porte un panneau avec l'inscription « fin de course » (sauf sur circuit fermé) et qui est équipée d'un émetteur/récepteur ou d'un équipement équivalent permettant de rester en contact avec un véhicule officiel qui précède la course, respectivement avec la direction de la course. Ce véhicule passe directement après le dernier coureur d'une épreuve ;

Nonobstant le fait que les coureurs rentrant derrière la voiture balai peuvent toujours figurer au sein d'un classement officiel, ces derniers sont absolument tenus au strict respect du Code la route.

Si l'organisateur ne remplit pas les conditions de la présente autorisation, celle-ci est considérée comme nulle et non avenue.

Lu et approuvé par le demandeur,
fait à
le

(signature)

Luxembourg, le
Pour le Ministre des
Transports

Visa de la F.L.TRI